

Motion du 8 septembre 2020 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Olivier Baud, Corinne Bonnet-Mérier, Maryelle Budry, Julie Frossard, Gazi Sahin et Audrey Schmid: «Projet des Vernets: pas de travaux avant la réponse de la justice».

(refusé par le Conseil municipal lors de la séance du 9 septembre 2020)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Conseil municipal a voté le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-415, «Caserne des Vernets: pour un projet à taille humaine!» lors de sa séance du 22 juin 2020;
- que la conseillère administrative Mme Frédérique Perler a affirmé dans un communiqué du 23 juillet sa volonté de négocier avec le Canton plusieurs aspects du projet;
- qu'un recours a été déposé contre les autorisations délivrées pour ce projet par plusieurs associations, mais que l'Etat et le groupe Losinger-Marazzi ne se sont engagés à retarder le démarrage des travaux que jusqu'au 30 septembre 2020;
- que le projet des Vernets ne satisfait pas plusieurs exigences légales et réglementaires (LCI, RGL, LACI), notamment:
 - a) le vide d'étage de 250 cm au lieu de 260 dans des logements d'une grande profondeur;
 - b) une surface trop petite de nombreuses chambres, inadaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR);
- que de nombreux loyers LUP sont déplafonnés;
- que l'alignement d'arbres dans la rue François-Dussaud n'est actuellement pas résolu,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir pour que tous les travaux, y compris l'abattage des arbres et la démolition des bâtiments existants, ne puissent pas commencer avant le jugement final des tribunaux saisis par le recours déposé sur ce projet.